

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 7 octobre 2014 fixant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 3^e classe au titre de l'année 2015

NOR : INTA1423769A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2013-422 du 22 mai 2013 modifié portant statut particulier du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière;

Vu l'arrêté du 7 juin 2002 relatif aux modalités d'organisation, à la nature et aux programmes des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière;

Vu l'arrêté du 20 août 2014 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture de concours pour le recrutement d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 3^e classe;

Sur la proposition du secrétaire général,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Dominique LEBRUN, inspecteur général de l'administration, est nommé président du jury des concours externe et interne pour le recrutement d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 3^e classe au titre de l'année 2015.

Article 2

Mme Karin HAUDENSCHILD, déléguée principale au permis de conduire et à la sécurité routière, est nommée vice-présidente du jury des concours externe et interne pour le recrutement d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 3^e classe au titre de l'année 2015.

Article 3

Sont désignés en qualité de membres du jury:

M. José BONILLA, délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière.

M. Camal BOUDAIR, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière.

Mme Anne CHAZAL, déléguée au permis de conduire et à la sécurité routière.

M. Patrick CZAPIEWSKI, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière.

Mme Maria FRANCISCO, attachée d'administration de l'État.

Mme Elodie LE-RHUN, déléguée au permis de conduire et à la sécurité routière.

M. Nordine SAOUDI, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière.

Article 4

En cas d'empêchement du président, la présidence des travaux du jury sera assurée par Mme Karin HAUDENSCHILD, vice-présidente.

Article 5

Peuvent être adjoints au jury des correcteurs pour les épreuves d'admissibilité et des examinateurs qualifiés pour les épreuves d'admission.

Article 6

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 octobre 2014.

Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice du recrutement et de la formation,
I. CHAUVENET-FORIN